

SFI® aide à assurer la santé et l'avenir de nos forêts en lançant les nouvelles Normes et règles SFI 2015-2019



La société Sustainable Forestry Initiative® (SFI) aide à assurer la santé et l'avenir de nos forêts parce que celles-ci sont une partie essentielle de notre vie quotidienne. Les nouvelles Normes et règles SFI 2015-2019 mettent davantage en valeur le lien vital qui existe entre forêts saines, achat responsable et collectivités durables.

La société SFI est un organisme sans but lucratif et indépendant voué à promouvoir l'aménagement forestier durable. Elle est régie par un conseil d'administration qui en définit l'orientation stratégique et assure la supervision et l'amélioration du programme et des normes SFI mondialement reconnus. Ce conseil d'administration est triple et représente également les secteurs environnemental, social et économique.

Le processus de révision des normes SFI

Les normes SFI sont revues et mises à jour aux cinq ans. Dans le cadre de ce processus pour les normes SFI 2015-2019, SFI a tenu 12 ateliers publics dans l'ensemble du Canada et des États-Unis. Quelque 10 000 parties prenantes ont été invitées à soumettre des commentaires. Les participants étaient notamment des propriétaires fonciers des secteurs public et privé, des représentants du secteur forestier, des collectivités autochtones, des groupes de conservation, l'industrie, des universitaires et des fonctionnaires.

La Commission d'examen externe de SFI, un distingué groupe d'experts représentant des organismes environnementaux, professionnels, universitaires et publics, fonctionnant en toute indépendance de SFI et de l'industrie forestière, a assuré une supervision impartiale à chaque étape du processus de révision.

FAITS SAILLANTS DES NOUVELLES NORMES SFI 2015-2019

AMÉLIORATION DES PRATIQUES FORESTIÈRES

Espèces préoccupantes : Les participants au programme doivent se doter d'un programme de conservation des populations viables d'espèces préoccupantes importantes.

Qualité de l'eau : SFI impose l'application des meilleures pratiques de gestion qui sont exhaustives et qui dépassent largement les exigences juridiques de protection de la qualité de l'eau. Les participants au programme doivent mettre en œuvre des mesures pour protéger tous les plans d'eau, y compris les rivières, les cours d'eau, les lacs et les terres humides.

Approvisionnement en fibre : La nouvelle Norme d'approvisionnement en fibre SFI 2015-2019 distingue SFI de tous les autres programmes de certification forestière en exigeant que la fibre provenant éventuellement de terres certifiées soit obtenue dans le cadre d'un approvisionnement responsable.

Recherche, science et technologie forestières : Le programme SFI est le seul à obliger ses participants à investir dans la recherche, la science et la technologie forestières.

SFI : UN AVENIR, TROIS NORMES

Les forêts certifiées selon la Norme d'aménagement forestier SFI couvrent plus de 100 millions d'hectares (250 000 acres), s'étendant de la forêt boréale du Canada jusque dans le Sud des États-Unis. Un changement important à l'organisation des Normes et règles SFI 2015-2019 réside dans l'instauration de **trois normes distinctes**. Où que l'on se trouve dans une chaîne d'approvisionnement, une norme SFI pertinente appuie la foresterie responsable.

La **Norme d'aménagement forestier SFI 2015-2019** favorise les pratiques de foresterie durable selon 13 principes, 15 objectifs, 37 mesures de performance et 101 indicateurs. Ces exigences comprennent des mesures pour protéger la qualité de l'eau, la biodiversité, les habitats fauniques, les espèces en péril et les forêts à valeur de conservation exceptionnelle.

La **Norme d'approvisionnement en fibre SFI 2015-2019** favorise les pratiques de foresterie responsable selon 14 principes, 13 objectifs, 21 mesures de performance et 55 indicateurs qui visent les 90 % des forêts du monde qui ne sont pas certifiées. Ces exigences d'approvisionnement en fibre comprennent des mesures pour élargir la conservation de la biodiversité, appliquer les meilleures pratiques de gestion en foresterie pour protéger la qualité de l'eau, sensibiliser les propriétaires fonciers et recourir aux services de professionnels de l'aménagement forestier et de l'exploitation des forêts. En indiquant aux participants au programme comment se procurer de la fibre provenant de terres non certifiées, la norme encourage l'application des pratiques de foresterie responsable.

La **Norme de chaîne de traçabilité SFI 2015-2019** permet de suivre le pourcentage de fibre provenant de forêts certifiées, d'un approvisionnement certifié et du recyclage au cours de la production et de la fabrication jusqu'au produit final. Les organisations peuvent utiliser les méthodes de la séparation physique, du pourcentage moyen ou des crédits-volumes pour suivre et communiquer leurs allégations au sujet de la chaîne de traçabilité. La norme s'applique partout dans le monde.

RÉDUCTION DU RISQUE POUR L'AVENIR DE NOS FORÊTS

Conversion des terres forestières : SFI interdit la conversion d'un type de couvert forestier à un autre, sauf si les circonstances le justifient, par exemple pour lutter contre une maladie.

Exploitation forestière illégale et sources controversées : Tout contenu qui ne provient pas de forêts certifiées doit toutefois provenir d'un approvisionnement certifié, du recyclage ou de sources non controversées.

Produits chimiques : SFI exige la réduction de l'emploi des produits chimiques et n'autorise que ceux approuvés par les gouvernements. Elle interdit aussi les pesticides visés par la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants ainsi que ceux des classes 1A et 1B de l'Organisation mondiale de la santé, sauf s'il n'existe aucune autre solution viable.

Biotechnologie et arbres transgéniques : Il est interdit d'utiliser dans les produits arborant le label SFI de la fibre provenant d'arbres transgéniques issus de la biotechnologie forestière.